



Groupe Ain-Rhône- Isère

Compte rendu de la rencontre du samedi 13 octobre 2018

à l'Observatoire des Armements 187 Montée de Choulans 69005 Lyon

Présents : Paul Beaud, Marcel Chochois, Jean Desfonds, Michel Nebout, Marc Rochet.

Nous avons partagé des nouvelles de : Paul Chirat, Guy Costaz, Jean Droillard, Vincent Feroldi, Geneviève Haond, Xavier et Éliane Huot, Colette et André Isemein, Gérard Peloux, , Irma Puget.

Mise en route :

Nous savions que Marie-Chantal Cros ne pouvait pas assister à notre réunion ce matin, mais cela ne l'a pas empêchée de venir, en voisine, avec du chocolat et de la brioche, avant de partir remplir d'autres obligations.

Ainsi notre assemblée de ce jour, restreinte et exclusivement masculine hélas, a pu cependant débiter la réunion en partageant quelques douceurs.

Parmi les nouvelles que nous échangeons nous faisons mention spéciale à notre doyenne, Irma PUGET, qui a fêté au mois de septembre son 104^{ème} anniversaire : Colette et André Isemein, qui sont considérés comme faisant partie de sa famille, ont pu participer à la fête avec les neveux et nièces d'Irma.

La suite de nos échanges :

Nous avons la chance d'avoir entre les mains le dernier Endirca (le N° 39) qui relate le CA des 26-27 septembre ainsi que l'APRC Info N° 10 de septembre 2018. Comme souvent nous reprenons des chapitres de ces documents sans répéter ce qui s'y trouve déjà.

1-Les 40 ans de la Cavimac

Comme vous le savez cet anniversaire a été fêté le 11 octobre à Paris. Bien sûr nos quatre administrateurs y étaient invités à l'intérieur (discours, table ronde, cocktail-déjeunatoire...), mais quatre volontaires de l'APRC, dont le président Jean-Pierre MOUTON, ont été aussi présents à l'extérieur pour distribuer le tract joint à ce compte rendu. Vous pouvez, en consultant le site, avoir un compte rendu plus détaillé de l'événement ainsi que des photos.

Pour nous ce matin Jean Desfonds (administrateur) et Michel Nebout (distributeur de tracts) nous livrent quelques impressions : à l'intérieur chacun des administrateurs-APRC avait préparé une courte intervention sur quatre sujets différents espérant pouvoir intervenir pendant la table ronde. Peine perdue car la parole ne fut pas donnée à la salle. À l'extérieur 150 tracts environ, plus APRC Info, ont été distribués à ceux qui entraient : l'accueil n'a pas été défavorable mais il est difficile de savoir quels en seront les effets.

Sur ce sujet vous aurez bientôt de plus amples détails dans le bulletin qui devrait paraître avant la fin du mois d'octobre.

2-Le site internet

Notre commentaire à ce qui est dit dans Endirca c'est qu'il est indispensable que quelqu'un porte le souci d'alimenter cette « Actualité des membres de l'APRC » dont il est question. Même si ce n'est pas lui qui écrit. C'est bien là la difficulté vu l'état des troupes !

Par ailleurs, peut-être serait-il utile d'ouvrir une page facebook, un média plus familier des nouvelles générations, notamment pour les membres des Communautés nouvelles.

3-Des documents pour de futurs contacts

Nous trouvons que ce qui se fait n'est pas si mal : bulletin, Endirca, APRC Info.

4-La révision des statuts et du règlement intérieur

La commission a bien travaillé. Nous sommes d'accord avec l'esprit de la révision qui est d'envisager « le plus large possible » afin de ne pas être par la suite bloqué dans nos décisions :

- sur le texte des statuts, nous approuvons l'ensemble des modifications proposées par la commission

- sur le règlement intérieur : au 3.5.2 (*candidatures à la commission de recours*) et 3.5.3 (*candidatures à la vérification des comptes*), après la phrase « *La durée de leur mandat est 3 (ou 2) ans* », nous proposons d'ajouter « **renouvelable** ».

5-Le point juridique

En l'absence d'Isabelle et de Gérard, nous ne nous attardons pas sur les dossiers juridiques en cours. Michel nous donne cependant quelques infos sur la voie qui a été proposée par Alain G. dans le dossier de Gérard. La réforme des TASS appelés à devenir chambre sociale des TGI nous inquiétait un peu. Nous avons donc accueilli avec soulagement les explications fournies par Joseph Auvinet et retranscrites dans l'Endirca :

- l'intéressé pourra continuer à se défendre sans avocat ;

- une association, dont l'objectif est la « défense des droits sociaux et économiques de ses adhérents » (formule reprise dans le texte des statuts modifiés), fondée depuis plus de cinq ans, pourra mandater 1 représentant pour assurer la défense d'un de ses membres. Ce n'est plus réservé aux délégués syndicaux. Cela peut permettre d'étoffer notre pôle juridique.

- la Cour de Cassation pourra statuer au fond.

6-La réforme des retraites

Pour Michel, nous n'avons pratiquement aucune chance d'être reçus par JP Delevoye, ni même par son bras droit, Jean-Luc Izard. On nous a juste suggéré de nous inscrire aux « ateliers citoyens » organisé dans le cadre de la consultation engagée pour cette réforme. Mais les chances d'être sélectionnés pour y participer sont très minces. D'autant plus, en ce qui nous concerne localement, qu'aucun atelier citoyen n'a été programmé sur la région Auvergne-Rhône-Alpes !

Au cours de l'échange sur cette réforme plusieurs points sont soulignés par les uns ou les autres :

-Il faut parler de régime universel et non pas de régime unique.

-la réforme ne s'appliquera qu'aux personnes se trouvant à plus de 5 ans de la retraite ...

-cependant l'application de la réforme sera longue et il y aura forcément des « mesures transitoires » qui seront prises. C'est dans le cadre de ces mesures qu'il faudra inscrire notre action en direction des députés, afin de tenter d'obtenir la revalorisation du maximum Cavimac conjointe avec la régularisation des arriérés de cotisation. En attendant, il nous faudra monter à l'assaut de nos députés locaux pour tenter d'obtenir des amendements dans le cadre du PLFSS 2019.

Notre prochaine réunion :

Le samedi 12 janvier 2019

à l'Observatoire des Armements 187 Montée de Choulans 69005 Lyon

Secrétaire Marcel Chochois, relecture Michel Nebout et Jean Desfonds.

COTISATION 2018 : Si vous n'avez pas payé votre cotisation 2018, il n'est pas trop tard pour le faire : 40 Euros (montant indicatif). Attention ! Pour adhérer et cotiser une seule adresse :

APRC / Gérard DUBUS
5, Rue du Château d'Eau
59970 VICQ
Tél. : 06.89.05.63.90 g.dubus9@laposte.net